

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015**

Délibération
n° 2015.12.372

**Politique de
peuplement et
d'attribution :
approbation de la
feuille de route de la
conférence
intercommunale du
logement, du plan
partenarial de gestion
de la demande et
d'information des
demandeurs et de la
convention de mixité
sociale**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Mireille BROSSIER, Gérard DEZIER à Denis DOLIMONT, Samuel CAZENAVE à Isabelle LAGRANGE, Armand DEVANNEAUX à Anne-Marie BERNAZEAU, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Annie MARAIS à François NEBOUT, Catherine MAZEAU à Bernard CONTAMINE, Olivier RIVIERE à Patrick BOURGOIN, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Jean-Philippe POUSSET

Excusé(s) :

Françoise COUTANT

Absent(s) :

Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Samuel CAZENAVE, Armand DEVANNEAUX, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2015

**DELIBERATION
N° 2015.12.372**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur PERSYN

POLITIQUE DE PEUPEMENT ET D'ATTRIBUTION : APPROBATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT, DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS ET DE LA CONVENTION DE MIXITE SOCIALE

Par délibération n°343 du 15 octobre 2015, GrandAngoulême a approuvé l'engagement des démarches pour la mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), l'élaboration du Plan Partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs et de la Convention de mixité sociale ainsi que l'ensemble des démarches afférentes.

Il est à présent proposé de déterminer la composition de la CIL qui sera formée de 3 collègues :

- Collège des collectivités (communes, conseil départemental, conseil régional),
- Collège des professionnels du logement (bailleurs, action logement, acteurs de la maîtrise d'ouvrage d'insertion),
- Collège des représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

La liste des représentants désignés sera soumise à Monsieur le Préfet qui statuera par arrêté sur la création de la CIL et sa composition.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, la CIL doit être installée avant le 31 décembre 2015. La Convention de mixité et le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'information du demandeur (PPGD) doivent être quant à eux adoptés avant la date anniversaire de signature du Contrat de ville, soit avant le 22 avril 2016. Avant cette date, une feuille de route détaillant le contenu du Plan, le calendrier retenu et les modalités d'association des partenaires doivent être adoptés avant le 31 décembre 2015.

A la suite d'une journée de travail partenarial, la feuille de route du Plan partenarial suivante a été établie :

1. Définir des orientations d'équilibre territorial et de mixité sociale à l'échelle de l'intercommunalité
2. Travailler sur le levier de l'offre pour promouvoir les orientations d'équilibre territorial
3. Travailler sur les politiques de loyers pour promouvoir les orientations d'équilibre territorial
4. Renforcer l'attractivité des secteurs fragiles et du logement social plus largement
5. Définir une stratégie de gestion de la vacance qui appuie les objectifs d'équilibre territorial
6. Diffuser une information de qualité et harmonisée sur l'ensemble du territoire via des acteurs mieux outillés pour rendre le demandeur acteur de sa demande
7. Etudier l'opportunité d'une gouvernance spécifique autour de la gestion partagée de la demande
8. Mieux accompagner les demandeurs à l'accès et au maintien dans le logement dans un objectif de mixité sociale

La feuille de route sera soumise à la CIL pour avis avant la rédaction du Plan partenarial et de la convention de mixité.

Je vous propose :

D'APPROUVER la composition de la Conférence intercommunale du logement suivante :

Conférence intercommunale du logement		
Collège de représentants des collectivités territoriales	Collège de représentants des professionnels intervenant dans le champ des attributions	Collège de représentants des usagers ou des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement
<ul style="list-style-type: none">▪ Maires des communes membres▪ Représentants du département	<ul style="list-style-type: none">▪ Bailleurs sociaux▪ Réservataires des logements sociaux▪ Maîtres d'ouvrage d'insertion▪ Associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées	<ul style="list-style-type: none">▪ Associations de locataires▪ Associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement▪ Représentants des personnes défavorisées

D'APPROUVER la feuille de route de la Conférence intercommunale du logement, du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information des demandeurs et de la Convention de mixité sociale jointe.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 décembre 2015	<u>Affiché le :</u> 16 décembre 2015

Feuille de route de la CIL

Les orientations et axes de travail de la CIL

- 1. Définir des orientations d'équilibre territorial et de mixité sociale à l'échelle de l'intercommunalité**
- 2. Travailler sur le levier de l'offre pour promouvoir les orientations d'équilibre territorial**
 - Répartition territoriale : poursuivre les efforts en matière de rattrapage SRU, travailler la répartition au sein des communes
 - Diversité des produits (typologies, tailles...)
- 3. Travailler sur les politiques de loyers pour promouvoir les orientations d'équilibre territorial**
 - Mener une réflexion sur l'harmonisation des loyers
- 4. Renforcer l'attractivité des secteurs fragiles et du logement social plus largement**
 - De manières transversales en priorisant les interventions sur ces secteurs (aménités urbaines, équipements...)
 - Dans l'information au demandeur et l'accompagnement à l'orientation de sa demande
 - Dans une information plus large auprès de l'ensemble des publics pour qu'ils aient connaissance des conditions d'accès au logement social (pas uniquement orienté vers les publics prioritaires)
 - Dans les dispositifs innovants de « commercialisation » des logements (location choisie, réductions de loyers...)
 - Dans la communication sur les logements PLS et l'accession sociale à la propriété
- 5. Définir une stratégie de gestion de la vacance qui appuie les objectifs d'équilibre territorial**
- 6. Diffuser une information de qualité et harmonisée sur l'ensemble du territoire via des acteurs mieux outillés pour rendre le demandeur acteur de sa demande**
 - Niveau 1 : information harmonisée aux demandeurs

- Niveau 2 : information harmonisée pour les acteurs recevant du public susceptible de les questionner sur le logement social
- Définir le rôle de l'agglomération et des communes dans ce processus

7. Etudier l'opportunité d'une gouvernance spécifique autour de la gestion partagée de la demande

- Etendre les pratiques inter-bailleurs et inter partenariales en cours sur les publics spécifiques à d'autres types de situations ou secteurs
- Travailler sur une harmonisation des bonnes pratiques pré-cal, cal et post-cal
- Etudier le rapprochement offre/demande au prisme des objectifs de mixité
- Poursuivre l'expérimentation de la location choisie en y travaillant de manière inter-bailleurs

8. Mieux accompagner les demandeurs à l'accès et le maintien dans le logement dans un objectif de mixité sociale

- Veiller à la présence de dispositifs d'accompagnement sociaux dans l'ensemble des secteurs (non uniquement quartiers prioritaires)
- Appuyer le travail des acteurs sociaux par un meilleur partage de l'information sur la thématique

Le fonctionnement de la CIL

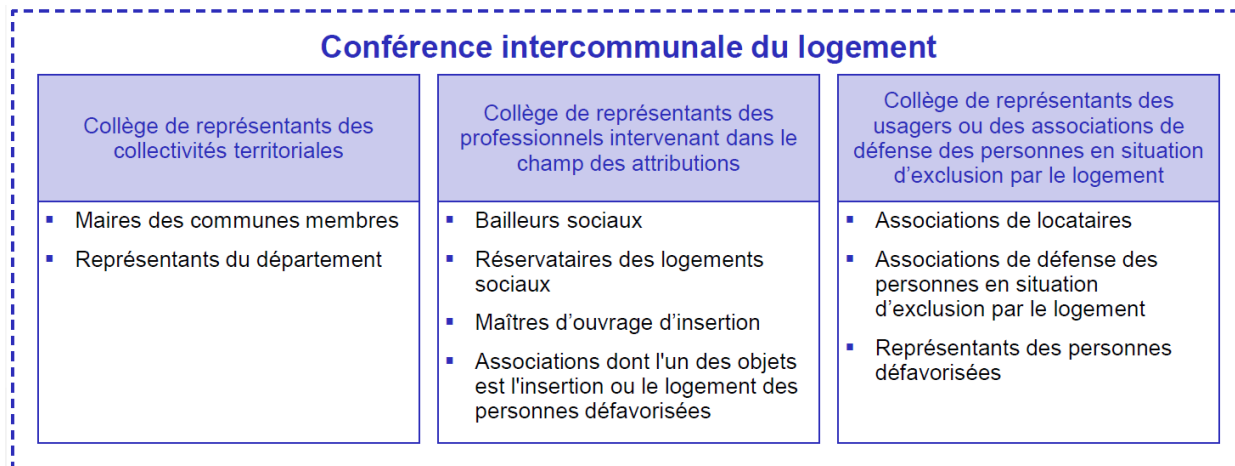
1. Fonctions réglementaires :

- La CIL définit les orientations du territoire en matière d'attributions et notamment : Attributions et mutation ; Relogement des publics prioritaires et ménages PRU ; Modalités de coopérations entre acteurs
- Elle formalise un document cadre d'orientations générales
- Elle élabore la convention d'équilibre territorial (art. 8 loi de programmation pour la ville) et l'accord collectif intercommunal (art L. 441-1-1)
- Elle suit l'élaboration du Plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (art. 97 loi ALUR)

D'autres thèmes peuvent également y être travaillés (politiques de loyers, ...)

2. Composition de la CIL :

- Une coprésidence Préfet – Président de l'agglomération
- Une composition en collège - *membres à définir par délibération intercommunale en tenant compte à minima des représentations suivantes :*



Liste des représentants désignés à la CIL au sein des 3 collèges :

<u>Collectivité / Organisme</u>	<u>Représentants</u>	<u>Suppléants</u>
ADIL 16	Mme ROUGEREAU Alexandra	Mmes CHAPELIER/RAILLE/ROMITI
AFIPADE	Mme Stéphanie BONNET	Mme Rolande MONGBO
AFOC 16	Mme HAVARD Brigitte	Mme BILLEROT Claude
AFUS 16	<i>En attente de désignation</i>	
AROSH	Mr MIGNOT Romain	Mme GUIGNARD Anaïs
DDCSPP	<i>En attente de désignation</i>	
DDT	Mme LACROIX Annie	Mr DUBUISSON Franck
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE	<i>En attente de désignation</i>	
ICF	<i>En attente de désignation</i>	
ICF (association des locataires)	<i>En attente de désignation</i>	
ICF (représentants des CAL)	<i>En attente de désignation</i>	
OPH De l'Angoumois	Mr Laurent JUVIGNY/Mr Eric MERY	Mr Christian BAUSSET et Mme Hélène DORANGE
OPH De l'Angoumois (représentants des CAL)	Mme Isabelle FEYFANT	Mme Patricia BOIXIERE
OPH (Association des locataires)	<i>En attente de désignation</i>	
PACT	Mme BEAUGENDRE Henriette	Mr DEVOS Gilles

Feuille de route de la CIL

PROMETHEE Charente	En attente de désignation	
SA LE FOYER	Mr DEMAILLARD	Mr DOLCI
SA LE FOYER (association des locataires)	En attente de désignation	
SA LE FOYER (représentants des CAL)	En attente de désignation	
LOGELIA	En attente de désignation	
UDLCV	Mr BISCUIT James	Mme TOMSIN Louissette
LOGELIA (association des locataires)	En attente de désignation	
LOGELIA (représentants des CAL)	En attente de désignation	
Action Logement (VILOGIA ENTREPRISE)	En attente de désignation	
CNL	Mr DENIS Eric	Mr LAFLEURIEUL Robert
MAIRIE DE GOND PONTOUVRE	Mme ANCELIN Madeleine	Mr MAGNANON Bertrand
MAIRIE de L'ISLE D'ESPAGNAC	Mme RICHARD Annick	Sans suppléance
MAIRIE DE SOYAUX	Mme DEBOEVERE	Mr LANDREAU
MAIRIE DE ST YRIEIX	Mme ROUX Maryse	Sans suppléance
MAIRIE DE TOUVRE	Mme Brigitte BAPTISTE	Mr PIOT Jacques
MAIRIE DE PUYSOYEN	En attente de désignation	
MAIRIE DE LA COURONNE	Mme SEMANE Zarha	Mr TEXIER Philippe
MAIRIE DE NERSAC	Mr BONICHON André	Mr GERARDI Bertrand
MAIRIE ANGOULEME	En attente de désignation	
MAIRIE DE MAGNAC SUR TOUVRE	En attente de désignation	
MAIRIE DE RUELLE SUR TOUVRE	Mme Paule D'AUREIL	
MAIRIE DE FLEAC	En attente de désignation	
MAIRIE DE LINARS	En attente de désignation	
MAIRIE DE ST SATURNIN	En attente de désignation	
MAIRIE DE ST MICHEL	En attente de désignation	
MAIRIE DE MORNAC	Mr PERSYN	Mme VIOLLET
MAISON DEPARTEMENTAL DES SOLIDARITES	En attente de désignation	
GROUPEMENT CHARENTE SOLIDARITE	En attente de désignation	

SYNDICAT MIXTE POUR L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE	<i>En attente de désignation</i>	
PRESIDENT ASSOCIATION ANGOULEME SOLIDARITE	<i>En attente de désignation</i>	
UDAF	<i>En attente de désignation</i>	

3. Fonctionnement de la CIL:

Le premier trimestre d'installation de la CIL pourra permettre de définir les éléments suivants :

- Rédiger le règlement intérieur de la CIL précisant son fonctionnement : nombres de réunions annuelles, modalités de convocation des membres, de prise de décision...
- Déterminer de la durée des mandats et possibilités de renouvellement
- Définir des instances de travail et validation